

Synthèse des résultats – Modifications au Règlement sur les matériaux désignés pour les sacs à usage unique

Sommaire

- Le gouvernement du Yukon a proposé d'imposer des écofrais sur les sacs à usage unique. Une consultation publique a été tenue de la fin du mois de février jusqu'en avril 2019. La présente synthèse résume les résultats du sondage en ligne ainsi que les commentaires qui sont ressortis des rencontres et des discussions avec les propriétaires d'entreprises.
- La plupart des répondants croient qu'il faudrait imposer des écofrais sur les sacs de plastique. Les répondants sont moins nombreux à penser qu'il faudrait imposer des écofrais sur les sacs en papier. La plupart des répondants croient que les sacs des restaurants et des services de nettoyage à sec devraient faire l'objet d'écofrais, mais pas les sacs pour les médicaments sur ordonnance et les fruits et légumes frais.
- Certains répondants ont fait remarquer que les écofrais ne sont pas une mesure efficace pour réduire l'utilisation des sacs à usage unique et ont proposé d'interdire ces sacs. D'autres avaient des réserves concernant l'interdiction et son effet sur les touristes et les personnes qui ont besoin de nouveaux sacs.
- La plupart des répondants pensaient que des écofrais de 0,25 \$ étaient suffisants pour réduire l'usage de ce type de sac. Certains répondants estimaient toutefois que c'était trop peu, alors que d'autres trouvaient le prix trop élevé.
- La plupart des répondants voulaient que des mesures soient prises sans délai sur cette question, mais ils soulignaient que le public devait être informé de tout changement et qu'il fallait aviser les détaillants suffisamment longtemps d'avance.

Contexte

Le gouvernement du Yukon s'est efforcé d'élargir le programme de recyclage du territoire et d'en assurer la viabilité. Il a mené une consultation publique sur l'imposition d'écofrais sur les sacs à usage unique. Cette consultation s'est tenue de la fin du mois de février jusqu'en avril 2019. Au cours de précédentes consultations publiques portant sur d'autres articles recyclables, les résidents du Yukon ont invariablement exprimé leur intérêt pour des actions concrètes visant à réduire les produits à usage unique.

La gestion des déchets et le coût du recyclage sont des problèmes de plus en plus pressants au Yukon, tout comme au Canada et partout dans le monde. Le coût des crédits de réacheminement versés par le gouvernement du Yukon pour recycler toutes les matières a connu une croissance exponentielle au cours des cinq dernières années, à tel point que le



programme de recyclage enregistre un déficit d'environ 1,5 million de dollars par an. Les déchets qui ne sont pas recyclés finissent à la décharge ou dans l'environnement.

On a retrouvé du plastique dans les cours d'eau, les forêts et même dans l'estomac des oiseaux et des animaux sauvages. Lorsqu'il se retrouve dans l'environnement, le plastique prend des milliers d'années à se décomposer. Au cours du processus de décomposition, de minuscules morceaux de plastique peuvent s'accumuler dans la faune aquatique. De nombreux résidents du Yukon consomment la chair des animaux qu'ils ont pêchés ou chassés. Le plastique qui s'accumule dans l'environnement peut donc avoir des conséquences directes sur l'être humain.

Même s'ils sont compostables, les sacs de papier ont aussi d'importants effets délétères sur l'environnement. Le procédé industriel nécessaire à leur production est très énergivore et engendre une importante pollution de l'eau et de l'air, ainsi que des déchets chimiques. La fabrication des sacs biodégradables pose les mêmes problèmes que celle des sacs en papier. Il faut des conditions bien précises pour que ces sacs se dégradent et ils peuvent contenir du plastique et des additifs métalliques.

En 2010, les Territoires du Nord-Ouest ont imposé des écofrais de 0,25 \$ sur les sacs de papier et de plastique à usage unique. Ces écofrais sont perçus chez tous les détaillants et dans toutes les épiceries, à l'exception des restaurants. Une diminution importante de la consommation de sacs à usage unique a été constatée : depuis la mise en application de cette mesure, les achats de sacs ont diminué de 43 millions d'unités. La mesure a permis d'éviter l'enfouissement de ces sacs dans les décharges et a réduit la quantité de débris qui traînent.

Processus de consultation

Objectif

L'objectif de la consultation était de prendre connaissance des préoccupations et des idées du public et des acteurs du secteur concernant la proposition d'imposer des écofrais sur les sacs à usage unique.

Modes de consultation et de participation

La période de consultation publique s'étendait du 26 février au 26 avril 2019. La consultation a été annoncée dans les journaux, à la radio, par des affiches et dans les médias sociaux. De l'information et des invitations à participer ont été envoyées directement à 118 acteurs du secteur connus (magasins et restaurants du Yukon) pour les aviser de la période de consultation et pour demander leur opinion.

Plusieurs occasions de participer à la consultation étaient offertes aux intervenants du secteur et au public.



Événements/rencontres – Voici les événements qui ont eu lieu.

En mars – Rencontres individuelles avec les représentants de toutes les épiceries et des principales chaînes de commerce de détail

Le 10 avril – Rencontre avec les détaillants organisée par la chambre de commerce du Yukon

Le 18 avril – Séance d'information publique à Whitehorse

Le 25 avril - Séance d'information publique à Dawson

Fin avril – Rencontres individuelles avec les représentants des services de restauration rapide

Le personnel du gouvernement du Yukon s'est rendu dans plus de 20 commerces de détail pour rencontrer les gérants ou les propriétaires.

Sondage en ligne : Il était possible d'accéder au sondage en ligne à l'adresse engageyukon.ca du 26 février au 26 avril 2019. Des renseignements généraux joints au sondage expliquaient l'objectif de la consultation et donnaient un aperçu des changements proposés. Un total de 972 personnes ont répondu au sondage.

Médias sociaux : Le gouvernement du Yukon a annoncé la période de consultation et le sondage en ligne sur sa page Facebook et son compte Twitter.

Médias traditionnels : Un communiqué a été publié au début de la période de consultation. Des articles ont été publiés dans plusieurs médias. D'autres efforts de sensibilisation et de promotion ont été faits pour rappeler la consultation lorsque la période de consultation touchait à sa fin.

Résultats de la consultation

La consultation comprenait trois sujets principaux : les types de sacs à inclure ou à exclure, le montant des écofrais et le calendrier de mise en application des modifications à la réglementation. Nous avons aussi reçu des commentaires sur d'autres sujets comme des approches différentes en matière de systèmes globaux de gestion des déchets et de recyclage.

Types de sacs à inclure ou à exclure

Dans la consultation, on demandait l'avis des participants sur les types de sacs à inclure dans la définition de sac à usage unique et les types de sacs à exclure de cette définition. Les commentaires étaient généralement favorables à l'imposition d'écofrais sur les sacs à usage



unique. Le montant des écofrais et d'autres considérations relatives à leur mise en application ne faisaient pas l'unanimité.

Sacs à usage unique – Une importante proportion de répondants au sondage, soit 87 %, convenaient que des écofrais devaient être imposés sur les sacs à usage unique. La plupart des répondants, soit 68 %, approuvaient les écofrais sur les sacs de nettoyage à sec et ils étaient 63 % à les

« On devrait imposer des écofrais sur tous les produits à usage unique. Il faut faire quelque chose pour décourager leur utilisation, et c'est au gouvernement d'imposer cette mesure pour que tous les commerces soient sur un pied d'égalité. »

approuver sur les sacs pour plats à emporter vendus par les restaurants. Il a été souligné que les sacs pour les médicaments sur ordonnance étaient importants pour la protection de la vie privée et ne devraient donc pas faire l'objet d'écofrais. Seulement 34 % des répondants estimaient qu'il fallait imposer des écofrais sur les sacs pour les médicaments sur ordonnance et 47 % des répondants croyaient que ces sacs devaient en être exemptés.

Seulement 40 % des répondants croyaient que les sacs de papier devaient être inclus. Dans les commentaires, certains répondants étaient d'avis que les sacs de papier sont un choix moins dommageable que le plastique parce qu'ils sont biodégradables. Au cours des rencontres avec les détaillants, certains d'entre eux qui donnaient déjà des sacs de papier au lieu de sacs de plastique s'inquiétaient de l'imposition possible d'écofrais sur les sacs de papier.

Certains répondants estimaient qu'il ne faudrait pas imposer d'écofrais sur les sacs à usage unique, invoquant les effets disproportionnés sur les personnes à faible revenu, les coûts administratifs pour les entreprises et des questions d'hygiène. Les répondants s'inquiétaient de devoir avoir des sacs séparés pour la viande et les produits d'entretien, ainsi que de la prolifération des bactéries dans les sacs réutilisables s'ils ne sont pas lavés régulièrement. Certains répondants s'opposaient aux écofrais parce qu'ils avaient des doutes quant à l'usage qui serait fait des sommes perçues.

« Ce n'est qu'un exercice pour se donner bonne conscience qui frappera surtout les pauvres. Les sacs de plastique à « usage unique » sont populaires parce que leur fabrication ne coûte pas cher (c.-à-d. qu'elle consomme peu de ressources), leur transport est bon marché (c'est léger), ils sont relativement durables, ils protègent leur contenu et ils sont hygiéniques. [...] »

De nombreux commentaires portaient sur les écofrais qui pourraient être perçus sur les sacs pour produits en vrac et les sacs pour fruits et légumes frais. Les répondants estimaient qu'il ne devrait pas y avoir d'écofrais sur ces sacs jusqu'à ce qu'il soit possible de tarer les contenants réutilisables sur les balances.

Dans les commentaires, il a été suggéré que des écofrais soient perçus sur d'autres types de sacs, comme les sacs poubelle, les sacs biodégradables et les sacs de ramassage d'excréments

d'animaux. Une personne a proposé que les grands sacs de plastique utilisés pour emballer les pneus fassent l'objet d'écofrais.

À la question de savoir si les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif devaient être exemptés des écofrais proposés, la majorité des répondants étaient d'avis qu'ils ne devaient pas l'être. Nombre d'entre eux estimaient que ces organismes devaient être assujettis aux mêmes écofrais, faisant valoir qu'ils génèrent autant de déchets que des entreprises commerciales. Les répondants trouvaient qu'il serait injuste et trop compliqué d'exempter certaines organisations.

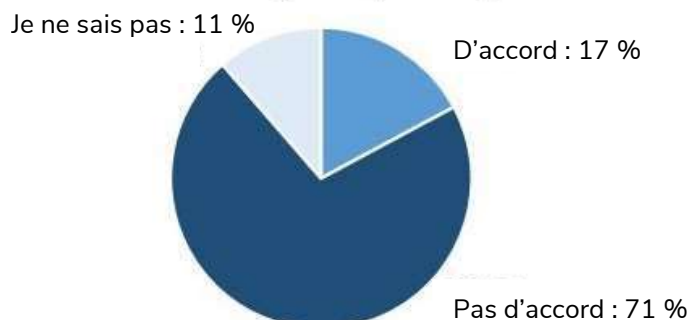
Écofrais

Montant des écofrais - Dans les Territoires du Nord-Ouest, les écofrais sur les sacs à usage unique s'élèvent actuellement à 0,25 \$. Lors du sondage sur l'application des mêmes écofrais ou d'écofrais plus élevés au Yukon, 83 % des répondants ont déclaré être d'accord, alors qu'un faible pourcentage des répondants estimait que le montant de 0,25 \$ était trop élevé. On peut supposer que ces derniers n'approuvaient l'imposition d'aucuns écofrais.

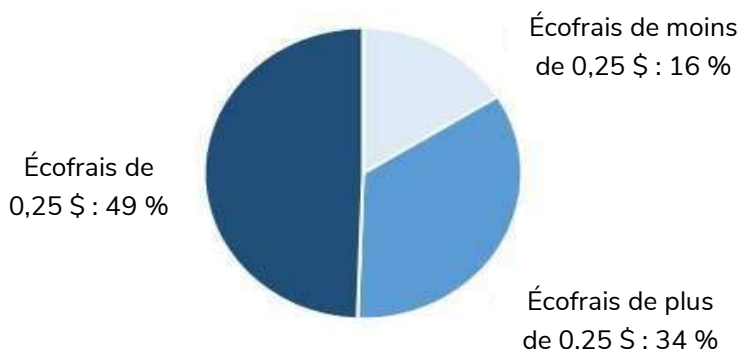
D'après les résultats du sondage, de nombreux participants étaient en faveur de l'imposition d'écofrais plus élevés, soit dans une fourchette de 0,50 \$ à 2,00 \$. Comme les écofrais de 0,25 \$ sont entrés en vigueur il y a 10 ans dans les Territoires du Nord-Ouest, certains répondants estimaient que les écofrais devraient être plus élevés au Yukon pour tenir compte de l'inflation. Ces suggestions étaient généralement accompagnées de commentaires voulant que 0,25 \$ ne soient pas suffisants pour dissuader les gens de se servir de sacs à usage unique.

Certains répondants voulaient des écofrais plus bas ou aucun écofrais, car ils s'inquiétaient du fait que ces écofrais de 0,25 \$ toucheraient de manière démesurée les personnes à faible

Exemption des écofrais sur les sacs à usage unique pour les organismes de bienfaisance enregistrés et les organismes à but non lucratif



Écofrais sur les sacs à usage unique au Yukon



« On pourrait établir des écofrais progressifs pour tenir compte du fait qu'il est préférable d'utiliser le sac de papier (par exemple 0,25 \$ pour un sac de plastique et 0,15 \$ pour un sac de papier). Ainsi, lorsque l'achat d'un sac est inévitable, il reste quand même une motivation de faire un choix moins dommageable pour l'environnement. »



revenu, mais n'inciterait pas les personnes plus fortunées à réduire leur utilisation de sacs à usage unique. Au cours des rencontres avec les détaillants, nombre d'entre eux ont soulevé la question du fardeau administratif que représenterait la perception de ces écofrais pour les entreprises.

D'autres proposaient un système à plusieurs paliers où les écofrais seraient moindres sur les sacs d'aliments en vrac et les sacs de papier. L'information sur la manière d'allouer ou d'utiliser les écofrais perçus n'était pas claire. De nombreux répondants voulaient des éclaircissements à ce propos. Cette question sera abordée au cours de la phase de mise en application.

Déclaration des ventes - Dans les Territoires du Nord-Ouest, le distributeur, et non le détaillant, est tenu de déclarer les ventes de sacs au gouvernement. Ce système a été instauré pour dissuader les employés des commerces de détail de donner les sacs et pour réduire le fardeau administratif de ces commerces. La majorité des

répondants, soit 65 %, étaient d'accord pour que le Yukon applique un modèle semblable, alors que 22 % des répondants n'avaient pas d'opinion et que 13 % n'étaient pas d'accord de faire porter au distributeur de sacs la responsabilité de la déclaration des ventes.

« Au nom des entreprises yukonnaises, je m'inquiète du mode de perception des écofrais ainsi que du fardeau administratif et des coûts qu'il imposera aux petites entreprises qui sont déjà surchargées. »

Dans les commentaires, les participants ont fait part de leur préoccupation quant au coût de mise en application de cette mesure pour les détaillants. Un des répondants a suggéré une harmonisation avec le programme en vigueur dans les Territoires du Nord-Ouest, ce qui permettrait de réduire les coûts de mise en application du programme pour certains détaillants.

Calendrier d'application

Dans le sondage, on demandait si la mesure devait s'appliquer progressivement aux grandes entreprises commerciales avant de s'appliquer aux petits commerces, comme ce qu'ont fait les Territoires du Nord-Ouest. On demandait aussi aux participants quels devaient être les premiers types de magasins à devoir percevoir les écofrais et quand les changements devraient être mis en œuvre.

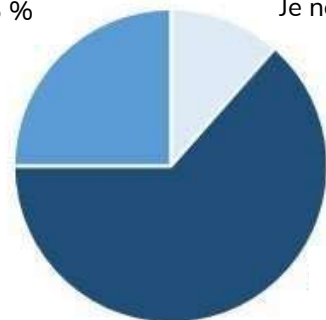


- **Mise en application progressive** - La majorité des répondants n'était pas en faveur d'une mise en application progressive des écofrais. Ils préféraient que les frais entrent en vigueur d'un seul coup. Des 25 % de répondants qui étaient favorables à une mise en application progressive, 81 % estimaient que les épiceries devaient être les premiers commerces à l'appliquer et 73 % voulaient que les magasins à grande surface et les chaînes de magasins soient les premiers. Une faible proportion de participants croyait que les petits commerces et les commerces indépendants (7 %) ou les restaurants (16 %) devraient être les premiers à appliquer cette mesure.

La mise en application devrait-elle être progressive?

Oui : 25 %

Je ne sais pas : 12 %



Non : 63 %

- **Calendrier de mise en application** - Une mince majorité de répondants (58 %) n'avait aucune préférence pour le moment où les écofrais devaient entrer en application. Parmi les autres choix de réponse, 18 % des répondants préféraient l'été, 11 % ont choisi l'automne et les choix les moins populaires étaient le printemps (9 %) et l'hiver (4 %). La majorité des répondants, soit 76 %, voulaient que ces changements soient mis en œuvre le plus rapidement possible, alors que 24 % n'ont exprimé aucune préférence. Il est important de noter que le choix du moment de l'année ait pu être influencé par la période au cours de laquelle les gens ont répondu au sondage. Donc, il pourrait s'agir d'une préférence relativement à la période du sondage plutôt que du choix d'une période en particulier.

Les détaillants et les participants au sondage ont systématiquement déclaré qu'une période de sensibilisation et de préavis devait précéder la mise en application de la mesure. Au cours des rencontres avec les détaillants et dans les commentaires faits dans le cadre du sondage, de nombreux participants croyaient que la formation du personnel et la sensibilisation du public réduiraient les échanges houleux et donneraient suffisamment de temps aux clients de se procurer et d'apporter des sacs réutilisables. Il faut aussi accorder aux détaillants suffisamment de temps pour écouler leur inventaire de sacs de plastique et de papier. Pour ce qui est de la préférence de la période de l'année pour l'entrée en vigueur des écofrais, les participants pensaient qu'il fallait tenir compte de la saison touristique. Il n'y avait pas de consensus sur l'entrée en vigueur des écofrais avant ou après la saison touristique.



Utilisation des sacs réutilisables et des sacs à usage unique

Dans le sondage, on demandait aux participants ce qu'ils font des sacs à usage unique lorsqu'ils les ramènent chez eux. La plupart des répondants, soit 82 %, ont déclaré les réutiliser et 45 % des répondants les recyclent; 23% des répondants brûlent les sacs en papier dans leur poêle à bois ou dans leur foyer et 11 % ont déclaré jeter les sacs à usage unique à la poubelle. Des 9 % de participants qui ont répondu « Aucune des réponses ci-dessus », plusieurs ont laissé des commentaires disant qu'ils compostaient les sacs de papier.

Pour ce qui est des facteurs qui empêchent les gens de se servir de sacs réutilisables, 30 % des répondants disent oublier de les apporter avec eux, 15 % des participants aiment avoir des sacs à usage unique pour y mettre des déchets domestiques et pour d'autres fins, 6 % préféraient l'aspect pratique des sacs à usage unique et 4 % ne se préoccupaient pas des sacs à usage unique. Certains commentaires des 55 % de participants qui avaient coché « Aucune des réponses ci-dessus » abordaient les sujets suivants : les inquiétudes à propos de l'hygiène des sacs réutilisables, le désir d'avoir des sacs de plastique pour emballer la viande et les produits d'entretien, le prix d'achat des sacs réutilisables et des inquiétudes quant aux déchets textiles. Les personnes qui utilisent les services de commande d'épicerie en ligne ont soulevé un autre problème. Ces services emballent généralement les produits dans des sacs à usage unique et certains participants ont noté qu'ils le faisaient même si le client choisissait l'option de ne pas recevoir de sacs. Certains détaillants ont déclaré que la marque imprimée sur les sacs à usage unique était importante pour leurs affaires.

Autres approches pour réduire les déchets

- De nombreux répondants suggéraient d'accorder une forme de remboursement aux personnes qui rapportent les sacs de plastique au centre de recyclage, ce qui inciterait les gens à recycler et à ramasser les déchets qui traînent.

Bien que cela ne soit pas l'une des idées maîtresses de la consultation, les manières dont on pourrait encourager ou décourager les comportements à l'égard des sacs à usage unique apparaissaient dans certains commentaires joints aux questions du sondage.

- Plusieurs répondants et détaillants croyaient que la bonne manière de venir à bout de l'utilisation des sacs à usage unique de plastique ou de papier était de les interdire. Certains détaillants ont soulevé des objections à l'interdiction, disant que cela ne fonctionnerait pas bien dans une région touristique comme le Yukon où les touristes ne penseraient pas à apporter des sacs réutilisables et n'auraient aucune option si tous les sacs étaient interdits. L'un des participants a mentionné que les personnes immunodéprimées doivent utiliser des sacs neufs et propres chaque fois qu'elles font leurs courses.

- Certains répondants croyaient qu'il devrait exister un système de points ou de rabais offerts aux personnes qui utilisent les sacs réutilisables plutôt que de faire payer les sacs à usage unique.
- Quelques commentaires portaient sur la méthode de tarification. Certains répondants demandaient de quelle manière les écofrais étaient calculés et d'autres suggéraient que les frais devraient être établis en fonction du coût du recyclage ou de la fabrication du sac à usage unique.
- Certains répondants au sondage préféraient que l'argent ainsi amassé serve à fabriquer ou à subventionner l'achat de sacs recyclés réutilisables pour les consommateurs.

« Je crois que tous les sacs de plastique à usage unique devraient être interdits. Les écofrais n'aideront pas à sortir les sacs de plastique de nos décharges. »

Produits à ajouter au Règlement sur les matériaux désignés

Les répondants au sondage devaient classer par ordre de priorité les éléments d'une liste de produits qui pourraient être un jour intégrés au Règlement. Soixante pour cent des répondants qui ont répondu à cette question mettaient en tête de liste les articles et les emballages de plastique à usage unique comme les pailles, les tasses et d'autres produits. Près de la moitié des répondants, soit 49 %, accordaient une place importante aux déchets ménagers dangereux, par exemple les huiles usées, l'antigel de rebut et les restes de peinture. Plus de 40 % des participants n'ont pas classé les articles de plastique réutilisables ni les gros appareils électroménagers et parmi les personnes qui ont répondu à cette question, aucune ne les a classés au premier ou au dernier rang par ordre de priorité. De nombreux commentaires des participants mentionnaient vouloir des initiatives destinées à réduire l'usage des tasses de carton, des couvercles, des pailles et des ustensiles de plastique, des contenants de styromousse pour les plats à emporter et l'emballage de plastique des fruits et légumes frais.

Autres commentaires sans lien direct avec la question

- Certains fruits et légumes sont préemballés dans du plastique et le consommateur n'a pas le choix. Cela préoccupe de nombreux répondants qui proposent que des mesures soient prises pour réduire les emballages de plastique à usage unique en imposant des règles aux vendeurs et aux producteurs.
- À propos du caractère abordable des sacs réutilisables, il a été suggéré qu'on en distribue gratuitement quelques-uns aux résidents du Yukon lorsque les écofrais entreraient en vigueur.

« En plus des écofrais sur les sacs, il faudrait percevoir auprès du détaillant, et non du client, des écofrais sur les emballages de plastique inutiles, par exemple les fruits emballés individuellement, les laitues en boîte de plastique, etc. Souvent, cette présentation est le seul choix qui est offert aux consommateurs et c'est ridicule. »

Parmi les autres suggestions, on trouve les « dépôts de sacs » dans les épiceries, où les clients pourraient prendre ou laisser des sacs à usage unique ou des sacs réutilisables.



- Les répondants trouvaient que les sacs de tissu qui sont faciles à laver, ainsi que les filets pour les fruits et légumes et les contenants pour les aliments en vrac, devraient être mis plus largement à la disposition des consommateurs.
- Certains répondants insistaient sur l'importance d'installer bien en évidence dans les commerces des panneaux expliquant les écofrais. Cela permettrait aux clients de se préparer adéquatement et de réduire l'agressivité à l'endroit des employés des détaillants qui perçoivent les écofrais.
- Les répondants au sondage qui réutilisent les sacs à usage unique comme sacs à ordures ont dit que les écofrais les obligeraient à acheter des sacs à ordures. Ils avançaient que cela produirait plus de déchets, car ils ne s'en serviraient qu'une seule fois et que les sacs à ordures sont plus grands que les sacs d'épicerie.
- Certains répondants trouvaient que cette initiative se trompait de cible, ne visait pas l'industrie et ne prenait pas en considération les effets dommageables d'un accroissement de la production et de l'utilisation de sacs réutilisables. Ils s'inquiétaient des déchets textiles et plastiques, ainsi que de l'énergie et des sous-produits nécessaires à la fabrication de sacs de tissu et de sacs de plastique réutilisables.
- D'autres critiques invoquaient le fait que des règlements occasionneraient plus de formalités administratives pour les entreprises. Certaines personnes qui répondaient au nom d'un commerce croyaient que les entreprises ne pourraient pas maintenir leurs frais généraux au plus bas si elles devaient percevoir les écofrais.

« Les sacs à ordures sont beaucoup plus grands que les sacs donnés au comptoir des commerces. Les sacs à ordures sont toujours à usage unique et présentent un danger beaucoup plus important pour l'environnement. »

« Le sac de plastique a mauvaise réputation, mais cette perception amène certains commerces à donner aux clients des sacs réutilisables dont la fabrication nécessite plus d'énergie, qui contiennent du plastique et ne sont pas recyclables. Bien sûr, on peut les réutiliser, mais en réalité, on reçoit trop de ces sacs et ils finissent par se retrouver à la décharge. Ces sacs devraient coûter plus cher pour que les gens réfléchissent avant d'accepter simplement un autre joli sac. »
